



Litige avec un garagiste pour une pièce achetée neuve sur internet

Par rolo33, le 24/10/2011 à 10:50

Bonjour,

suite à un bruit au niveau de l'échappement de mon véhicule, je suis allé faire un diagnostic échappement chez Midas. Celui-ci a diagnostiqué le catalyseur percé, mais il me dit que c'est bizarre, on dirait qu'il y a eu un arrachement. Je lui explique que j'ai changé le catalyseur au mois de juillet 2010 et donc que ce n'est pas normal qu'il soit déjà abimé...

Ayant eu un accident au mois d'août avec des sangliers, je lui ai demandé si cela pouvait provenir de là, et il m'a répondu que c'était envisageable.

Je décide donc de relancer mon dossier accident chez mon assureur qui me fait prendre RDV avec l'expert.

Celui-ci me donne RDV dans un garage Renault pour l'expertise. Après expertise, l'expert conclue que le percement du catalyseur n'est pas dû à l'accident, mais à un mauvais montage du catalyseur par mon garagiste en juillet 2010. L'expert en effet une sorte de "bidouillage" au niveau de la patte de fixation, et c'est justement celle-ci qui a cédé.

Il me conseille donc d'aller voir mon garagiste pour s'arranger à l'amiable.

Je m'exécute donc mais les problèmes continuent: j'avais acheté le catalyseur neuf sur internet et n'avait effectué que le montage chez le garagiste...celui-ci est donc d'accord pour me remonter un catalyseur à titre gracieux mais pas pour payer une pièce qu'il n'avait pas payé en juillet 2010.

J'ai toute les factures que ce soit pour mon catalyseur ou pour le montage du garagiste mais

j'avoue que je ne sais plus quoi faire maintenant pour faire réparer mon véhicule...

Pouvez-vous m'aider?

j'espère avoir été assez clair dans mes explications.

Cordialement

Romain